

Mairie de Pageas 87230

Compte rendu du Conseil Municipal du 20 juin 2014

Présents : MM Philippe DUBEAU. Albert KUNZLI. Bernadette LACOTE. Roland GARNICHE. Christian CHIROL. Sébastien PASSELERGUE. Patrick VILLENEUVE. Isabelle BARJON. David AUTIER. Jean-Claude BRET. Emmanuel AUDONNET. Angéline TROCARS. Ludovic NOUHAILLAGUET. Solange PARRY.

Absents : Laure ROBIN.

Représenté : Laure ROBIN

Secrétaire de séance : Bernadette LACOTE

Début de la séance : 19 heures

1. Approbation des comptes rendus précédents

Les procès-verbaux du 4 mars, du 4 et du 28 avril 2014 sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

2. Elections sénatoriales : désignation des grands électeurs

Conformément au Décret n° 2014-532 du 26 mai 2014 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs le dimanche 28 septembre 2014, le Conseil municipal est convoqué pour procéder à l'élection des « Grands Electeurs ».

Le Conseil doit élire 3 délégués et 3 suppléants.

Les candidatures enregistrées :

- Mr Philippe DUBEAU
- Mr Christian CHIROL
- Mme Bernadette LACOTE

- Mme Solange PARRY
- Mr Emmanuel AUDONNET
- Mr Angeline TROCARS

Le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des sénatoriales. Après l'enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blanc ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Représentants titulaires :

- M. Philippe DUBEAU, nombre de voix 14
- M. Christian CHIROL, nombre de voix 14
- MME. Bernadette LACOTE, nombre de voix 14

MM DUBEAU, CHIROL, MME LACOTE ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués titulaires pour les élections sénatoriales.

Représentants suppléants :

- M. Emmanuel AUDONNET, nombre de voix 15
- MME Angeline TROCARS, nombre de voix 15
- MME Solange PARRY, nombre de voix 15

MM. AUDONNET, MME TROCARS, MME PARRY ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

3. Modification des statuts du syndicat intercommunal Vienne Briance Gorre

Lors de l'assemblée générale du 14 mai 2014, les statuts du Syndicat intercommunal Vienne Briance Gorre ont été modifiés et approuvés par le comité Syndical.

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de modifier l'article 9 des statuts relatif à la composition du bureau du Syndicat inter-communal Vienne Briance Gorre et ce afin de modifier le nombre des membres composant le bureau qui est porté de 7 à 8 membres.

Conformément à l'article L5211-17 du CGCT, le Conseil Municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de 3 mois, à compter de la notification de la délibération de l'EPCI pour se prononcer sur la modification proposée.

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts du syndicat intercommunal Vienne Briance Gorre à l'unanimité.

4. Procuration postale

Mr le Maire propose de donner procuration au secrétaire de mairie afin de pouvoir retirer et recevoir les courriers en recommandés.

En l'état actuel des choses, l'agent n'a pas la possibilité de réceptionner les courriers en lettre recommandé adressé à la Mairie. Cette procuration lui donnera la possibilité de le faire dans le but d'assurer la continuité du service public.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

5. Liste des commissaires enquêteurs pour les impôts directs

L'article 1650-1 du CG des impôts prévoit que dans chaque commune, doit instituer une CCID composée du Maire ou de son adjoint délégué et des 6 commissaires (communes de 2000 hab ou moins). La durée du mandat des membres est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Les 6 commissaires titulaires et suppléants sont désignés par la DGFIP sur une liste de contribuables en nombre double dressée par le conseil municipal.

Le conseil municipal doit désigner 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants.

La première commission aura lieu début 2015. La CCID émet un avis sur la mise à jour des valeurs locatives foncières retenues comme base de calcul des impôts et sur la mise à jour des PV d'évaluation des locaux.

Liste des commissaires de la commission des impôts directs			
Numéro	Nom	Prénom	Adresse
Commissaires titulaires			
1	MOYRAND	Alain	Les Thermes 87230 Pageas
2	GOINEAU	Daniel	La Grande Veyssière 87230 Pageas
3	LACOTE	Bernadette	La Jourdanie 87230 Pageas
4	TROCARS	Jean-Marie	Le Pré du Lac 87230 Pageas
5	DUMUR	Jean-Pierre	Le Puy 87230 Pageas
6	RATINEAU	Christian	Chez Combes 87230 Pageas
7	BARNY	Benoit	La Ribière 87230 Pageas
8	DELAUTRETTE	Michelle	Lautrette 87230 Pageas
9	KUNZLI	Albert	Le Mazaubert 87230 Pageas
10	CHAMBON	René	16 rue Fénelon 87000 Limoges
11	BOUTINAUD	Guy	La Garenne 87230 Pageas
12	DUPEYROUX	Denis	La Garenne 87230 Pageas
Commissaires suppléants			
1	CHIROL	Christian	Lotissement Bellevue 87230 Pageas
2	HAZELAS	Jean-Louis	Le Bourg 87230 Pageas
3	ROUSSEAU	Marcel	Le Pré du Lac 87230 Pageas
4	NAWROT	Pascal	Le Bourg 87230 Pageas
5	ROUGERIE	Nicole	Le Bourg 87230 Pageas
6	VILLENEUVE	Patrick	La Grande Veyssière 87230 Pageas
7	ROBIN	Laure	La Grande Veyssière 87230 Pageas
8	LACAUD	Francis	Restaurant la Feuillardière La Gare 87230 Bussière Galant
9	MARTAILLE	Jean-René	La Jourdanie 87230 Pageas
10	LUQUET	Christian	Le Mazaubert 87230 Pageas
11	SEVERINE	Raymond	Le Mazaubert 87230 Pageas
12	BELAIR	Eric	Le Mas 87230 Pageas

Le conseil approuve la liste des commissaires enquêteurs à l'unanimité.

6. Adhésion à l'AMF

Mr le Maire expose au conseil que l'association des maires et élus du département de la Haute-Vienne, seule section départementale représentative de l'Association des Maires de France a été constituée le 15 décembre 1967.

Cette association regroupe la totalité des communes du département a pour but, en dehors de toutes questions partisans :

- L'étude au point de vue économique, administratif, technique et financier de toutes les questions qui intéressent l'administration des communes et leurs rapports avec les pouvoirs publics et la population.
- La création de liens de solidarité et d'entraide entre les maires du Département
- La défense des intérêts et des droits des municipalités
- La protection matérielle et morale des magistrats municipaux
- Le développement et l'extension des libertés communales.

Le montant de la cotisation calculée sur la base de 0.1907€ par habitant en 2014 sera de 118.23€ (population au 1^{er} janvier 2013 : 620).

Le conseil approuve à l'unanimité.

7. Restitution caution Mr COUDURIER

Dans son courrier en date du 1^{er} avril 2014, Mr Patrick COUDURIER, qui doit quitter le studio le 1^{er} juillet 2014, demande au conseil Municipal que sa caution de 170 euros lui soit restituée.

Le conseil approuve à l'unanimité et stipule que si lors de l'état des lieux celui-ci est conforme, la caution lui sera restituée (sauf impayés le cas échéant).

8. Fermeture du bureau de poste

Le bureau de poste sera fermé (à la rentrée prochaine) le vendredi après-midi afin que l'intervenant puisse effectuer l'activité périscolaire bibliothèque sans l'accueil du public.

En effet, durant cette activité, l'agence postale est ouverte par conséquent, il est difficile de garder l'attention des élèves lors de l'accueil d'administrés.

Le Conseil accepte que le bureau de poste soit fermé le vendredi après-midi mais il demande qu'il soit ouvert le vendredi matin.

9. Subvention au budget d'assainissement pour les eaux pluviales

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le maire, a décidé de maintenir le montant de la taxe d'assainissement à **2.20 €** par mètre cube d'eau consommée au 1^{er} janvier 2014 (délibération du 18/12/2013).

Le Conseil Municipal doit voter une contribution eaux pluviales d'un montant de 1000 € au budget assainissement.

10. Modification des commissions communales

L'article L2121-22 du CGCT stipule que le Conseil Municipal dispose d'une totale liberté dans la création des commissions municipales, mais elles doivent cependant n'être constituées que de conseillers municipaux. Ainsi, la présence d'autres personnes que des élus n'est pas admise.

De plus, afin d'ajouter Mr Sébastien PASSELERGUE à la commission chargée de l'urbanisme nous sommes dans l'obligation de refaire une délibération.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Questions diverses

- Le CDG87 a déclaré que le temps de travail de chaque agent était adapté à la Commune.
Une fiche de poste pour chaque agent a été effectuée.
- Pour le remplacement d'Anne qui partira à la retraite en mars 2015, la mairie fera appel au CDG87 pour avoir leur avis et s'occuper du recrutement.
- Les archives départementales sont passées à la Mairie afin de donner des conseils d'organisation et de classement des dossiers. Ces personnes reviendront le 8 et le 9 septembre 2014.
- La Commune adhérera de nouveau à la fourrière départementale.
- Les intervenants périscolaires de cette année ne reviendront pas la rentrée scolaire prochaine (les Arts Nonymes et Gym forme pour tous). Par conséquent, Mr Roland GARNICHE va réaliser des entretiens prochainement afin d'en trouver de nouveaux. A la rentrée prochaine, l'école accueillera 60 enfants : 2 classes de 24 (CP, CE1- CE2) et 1 classe de 12 (CLIS).

- Fête du bien manger : afin de la préparer au mieux, l'ensemble des élus sont conviés à son organisation.
- Le Maire expose la nécessité de mettre en place un sens interdit au niveau de la sortie de la RD 141A vers la RN21, devant le restaurant chez Agnès. En effet, cette sortie est une zone accidentogène du fait de la faible visibilité et de la vitesse des automobilistes à cet endroit.

Le conseil approuve à l'unanimité.

La séance est levée à 20h50